



## Le CALENDRIER 2022

*Il s'agit d'un calendrier prévisionnel susceptible d'évoluer, notamment au regard du contexte sanitaire qui se présentera aux différentes échéances.*

DATES	ETAPES
Fin février au 30 avril	Dépôt des projets auprès de la mairie
1 <sup>er</sup> mai au 15 juillet	Etude d'admissibilité des projets par la commission Cadre de Vie et Budget participatif Etude de faisabilité par les services municipaux Etablissement de la liste définitive des projets éligibles
1 <sup>er</sup> au 30 septembre 7 octobre	Communication des projets aux lécousois Temps de présentation des projets à la population par les porteurs de projets
10 au 14 octobre	Vote et proclamation des résultats
A compter de la mi-octobre	Lancement de la réalisation du ou des projets lauréats

\*\*